

Le Niger est en grève, dénonçons la répression!

Depuis le 14 mars 2005, un mouvement social historique s'est développé au

Niger contre l'augmentation de la TVA sur les produits de première nécessité. Il associe toutes les couches de la population. Le gouvernement est en crise et n'a trouvé d'autre réponse que d'arrêter les responsables des

mouvements sociaux. Face à cette répression, nous devons apporter toute notre solidarité à la population nigérienne dans ses revendications légitimes et exiger la libération des militants interpellés.



LE NIGER EN QUELQUES CHIFFRES
 Source: Banque mondiale 2004
 Superficie: 1 267 000 km²
 Population: 11,8 millions d'habitants
 Capitale: Niamey
 Langue officielle: Français

Monnaie: Franc CFA (100 FCFA = 0,15€)
 Espérance de vie: 46 ans
 PIB: 2,7 milliards de dollars en 2003
 (France: 1520,8 milliards d'euros en 2002)
 PIB par habitant: 200 dollars
 (France: 24837 euros en 2002)

Une répression ciblée et « préventive »

Cinq dirigeants de la Coalition contre la vie chère au Niger, arrêtés entre les 25 et 27 mars, ont été inculpés mardi de « complot contre la sûreté de l'État et provocation d'attroupements non armés », puis écroués dans deux prisons civiles près de la capitale. Nouhou Arzika, président de la Coalition, et Kassoum Issa, coordinateur de la CDSN et secrétaire général du Syndicat national des enseignants du Niger, ont été écroués au Camp pénal de Say (sud de Niamey), tandis que Morou Amadou, président de Croisade – une association de défense des droits de l'Homme –, Moustapha

Kadi président de SOS Kandadji – une association de défense des consommateurs – et Moussa Tchangari – responsable d'Alternatives Espace Citoyen – ont été conduits au Camp pénal de Daïkaïna (ouest de Niamey). Cette condamnation fait suite aux « appels aux manifestations de rue et à des prières collectives », lancés par la coalition pour les jeudi 31 mars et le mardi 5 avril prochains, a annoncé le porte-parole du gouvernement nigérien, Mohamed Ben Omar. La coalition a, en effet, lancé un appel à observer le 5 avril prochain une grève générale dans tout le pays.

Qui sommes-nous?

Afrique XXI est une revue à but non lucratif réalisée par des bénévoles. Elle a pour objectif de se faire l'écho d'analyses, d'informations et d'initiatives d'organisations associatives et syndicales qui luttent afin d'obtenir une réelle alternative pour les peuples africains. Afrique XXI est et restera indépendante financièrement et dans son fonctionnement de toutes les institutions politiques, économiques et religieuses. Son comité de rédaction est composé d'associations, de syndicats et de personnes se reconnaissant dans sa ligne éditoriale et dans son mode de gestion collectif.



Mobilisation générale contre la vie chère!

Le 14 mars 2005, conformément aux exigences aveugles du FMI et de la Banque mondiale, le gouvernement nigérien a décidé d'augmenter la TVA sur les produits de première nécessité. En réaction à cette nouvelle attaque néolibérale, la population nigérienne, soutenue par les mouvements sociaux, a exprimé de manière claire son mécontentement: manifestation



de 150 000 personnes dans les rues de Niamey le 15 mars, opération « villes mortes » dans les grandes villes le 22, meeting le 31 et grève le 5 avril. Comme d'habitude, les responsables politiques ont tenté de justifier ces choix politiques, destructeurs d'un point de social et humain, au nom d'une mondialisation inéluctable. Face à cette mobilisation historique associant toutes les couches de la population, le gouvernement est en crise. Il n'a trouvé d'autre réponse que d'arrêter les responsables des

mouvements sociaux. Ces arrestations se sont faites sans le moindre mandat et au détriment des principes démocratiques élémentaires. Morou Amadou, Nouhou Arzika, Kassoum Issa, Moustafa Kadi, responsables de la Coalition Équité contre la vie chère, ainsi que Moussa Tchangari, responsable d'Alternatives Espace Citoyen, sont déjà sous les verrous. Les autres responsables de la coalition sont recherchés par les forces de l'ordre et les responsables syndicaux sous surveillance (le secrétaire général de la Confédération démocratique des travailleurs du Niger a été convoqué par la police). Le gouvernement a choisi son camp: il préfère s'aligner sur les politiques néolibérales préconisées par les gouvernements et les institutions du Nord, plutôt que d'écouter les revendications légitimes de sa population. Cela est inacceptable.

Appel à mobilisation et solidarité

Nous exigeons la libération immédiate des personnes interpellées et l'arrêt des poursuites;

Nous exigeons l'abandon des politiques d'ajustement structurel qu'elle implique;

Nous exigeons l'annulation de la dette extérieure publique du Niger;

Nous exigeons la satisfaction des revendications légitimes du peuple nigérien.

Protestez auprès de la Présidence de la République du Niger:
 Par Fax: (227) 72 33 96
 Par mail: en envoyant vos noms, profession (et syndicats ou associations d'appartenance) à afrique21@altern.org

Afrique XXI s'engage à diffuser, avec les associations intéressées et acceptant ces quatre revendications, cette liste de soutien afin de faire pression le plus largement possible sur le gouvernement nigérien.

Déclaration de la **Coordination démocratique de la société civile nigérienne** du 22 mars 2005



Le Bureau de la Coordination démocratique de la société civile nigérienne (CDSCN) a suivi avec beaucoup d'indignation la déclaration faite hier, 21 mars 2005, par le ministre Ben Omar Mohamed, porte-parole du gouvernement, en réaction au gigantesque mouvement citoyen de rejet des mesures anti-sociales contenues dans la loi des finances rectificative 2005.

Notre indignation est d'autant plus grande que le ministre, porte-parole du gouvernement qui, hier encore, demandait à la société civile de faire des propositions alternatives aux mesures contenues dans la loi des finances rectificative, n'a rien trouvé de mieux face à l'ampleur de la mobilisation citoyenne que de déclarer la guerre à la société civile nigérienne. Outre le ton désinvolte du discours du ministre Ben Omar, la Coordination démocratique de la société civile nigérienne a été particulièrement choquée par la propagande mensongère orchestrée par le gouvernement.

S'il est vrai que depuis longtemps

le gouvernement en place s'est singularisé comme l'un des plus dévoués de la sous-région aux institutions financières internationales, notamment au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, on ignorait jusqu'à hier soir que l'imposition des tristement célèbres critères de convergence de l'UEMOA était pour lui « une question de vie ou de mort ». Les propos du porte-parole du gouvernement ont le mérite de la clarté : les autorités en place ne sont pas prêtes à revenir sur les mesures adoptées dans le cadre de la loi des finances rectificative 2005, car tout recul sur la question de la TVA reviendrait pour lui à renoncer à l'appui financier du Fonds monétaire international. Comme si cet appui peut changer la vie des femmes et des hommes de ce pays dans le sens positif.

Face à cette attitude de mépris royal

et aux entraves à la liberté de manifestation, la Coordination démocratique de la société civile nigérienne :

1- conteste les propos du porte-parole du gouvernement tendant à faire croire aux Nigériennes et aux Nigériens que l'application de la TVA sur les produits de première nécessité vise à mobiliser des ressources pour les secteurs sociaux, la construction des infrastructures routières et les 5^e Jeux de la francophonie ;

2- rappelle que les dépenses auxquelles le porte-parole du gouvernement faisait allusion dans sa déclaration figuraient déjà dans la loi des finances adoptée avant les élections présidentielles de 2004 ;

3- constate que le porte-parole du gouvernement a soigneusement omis de souligner que les fonds politiques des principaux responsables de l'État ont aussi été gonflés dans le cadre de la loi des finances rectificative 2005 ;

4- constate que la mobilisation des ressources internes se fait seulement par le biais de la TVA et de l'IUTS, qui ne touchent que les pauvres et les travailleurs, alors que les plus riches échappent au fisc, du fait que les capitaux et les biens immobiliers ne sont pas assujettis à l'impôt ou le sont faiblement ;

5- constate également que les commerçants véreux liés au régime en place se soustraient allègrement au fisc et s'enrichissent sur le dos du contribuable, à travers des marchés de gré à gré, des surfacturations, et autres procédés que les médias nigériens n'ont cessé de nous révéler depuis l'an 2000 ;

6- se félicite du succès total, tant à Niamey qu'à l'intérieur du pays, du mot d'ordre de ville morte et de manifestation, lancé par les organisations de la société civile et les centrales syndicales et exhorte les citoyennes et les citoyens à persévérer dans la lutte ;

7- condamne énergiquement la confiscation par le ministre de l'Intérieur, les gouverneurs et les préfets, des prérogatives légalement dévolues aux autorités locales élues en matière de réglementation de la liberté constitutionnelle de manifestation ;

8- invite les autorités locales élues à défendre leurs prérogatives légales et à rejeter le coup d'État orchestré contre elles par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ;

9- rappelle au gouvernement qu'aucune menace ou chantage ne saurait amener les citoyennes et les citoyens à accepter de nouveaux sacrifices, alors que les plus hautes autorités

n'hésitent pas à renflouer leurs poches par toutes sortes de procédés scandaleux et honteux ;

10- estime que les critères de convergence de l'UEMOA et les prescriptions des institutions financières internationales ne sont pas opposables à l'aspiration légitime du peuple nigérien au bien-être et au respect des droits sociaux, économiques et culturels proclamés par la constitution ;

11- rappelle au gouvernement nigérien que notre adhésion à l'UEMOA et à ses critères de convergence n'ont jamais l'objet d'une consultation populaire, et que donc rien ne peut justifier que ces critères soient érigés en principes sacro-saints ;

12- tient à rappeler que l'adoption de la loi de finances rectificative 2005 est non seulement illégale dans sa forme, mais aussi déloyale vis-à-vis du peuple nigérien, vu que le gouvernement a attendu la fin des élections présidentielles et législatives pour prendre les mesures anti-sociales dont nous demandons l'abrogation ;

13- réaffirme sa détermination à poursuivre et à intensifier la lutte pour l'abrogation pure et simple des mesures à caractère fiscal contenues dans la loi de finances rectificative 2005 ;

14- invite l'ensemble de ses organisations membres à prendre toutes les dispositions utiles afin que, dans les plus brefs délais, les citoyennes et les citoyens manifestent dans les rues de toutes les villes du pays, avec ou sans l'autorisation des autorités ;

15- réaffirme que la lutte des organisations de la société civile est une action citoyenne résolument démocratique, dont le seul but est d'amener les gouvernants de ce pays à placer les préoccupations sociales au centre de toute réforme économique, conformément à leurs promesses électorales et aux dispositions de l'article 4 de la Constitution proclamant que la République du Niger est une « république démocratique et sociale » ;

16- tient le gouvernement responsable de tout ce qui adviendra du fait de sa décision d'entraver l'exercice par les citoyennes et les citoyens de leur droit constitutionnel de manifester et de son entêtement à maintenir les mesures anti-sociales contenues dans la loi des finances rectificative 2005.

**Vive la CDSCN ! Vive la démocratie !
Vive le Niger ! La lutte continue !**

**Fait à Niamey, le 22 Mars 2005.
Pour le bureau de la CDSCN,
le coordonnateur, Kassoum Issa**